

COMPOSITION DU SAC

CE QUI EST OBLIGATOIRE :

- **Les affaires doivent être marquées** (étiquette brodée ou encre indélébile), au nom et si possible au prénom des enfants. L'expérience montre que ces derniers ne reconnaissent souvent pas leurs affaires au milieu de celles des autres, merci donc du **soin** que vous porterez à ce qui n'est pas un détail.
 - Après le départ des enfants le dernier jour, la colonie ne peut pas garantir la restitution des objets perdus ;
- *Tenue de sortie de la colonie* - merci de joindre aux affaires de votre enfant :
 - Pour les garçons, **une chemise blanche et un bermuda bleu.**
 - Pour les filles, **une chemise blanche et une jupe bleue.**
 - **Pour tous, des socquettes bleues et des chaussures de ville noires,**
 - Veuillez noter que pour la messe, chaque jour, les filles sont en robe ou en jupe et les garçons en bermuda (et non en short/jean). Merci donc de prévoir suffisamment de ces vêtements, en plus de ceux réservés au dimanche. Pour le reste des activités, prévoyez la tenue la mieux adaptée. *Nota* : La colonie souhaite développer le sens de la modestie, de sorte qu'il convient de préférer les vêtements descendant jusqu'au genou.
- *Affaires de toilette* : serviette, gant de toilette, savon, brosse à dents, dentifrice, shampoing...
- *Affaires de nuit* : pyjama, sac de couchage, alaise plastifiée (ou un simple drap housse, pour les enfants de plus de 9 ans).

Tous les enfants jusqu'à l'âge de 9 ans inclus sont tenus d'apporter **une alaise étanche avec revêtement plastifié et marquée** ; et ce quelles que soient les habitudes en vigueur chez vous.
- *Affaires de rechange* : bermudas, shorts, pantalons (pour le grand jeu), jupes, tee-shirts, chemises, sous-vêtements, chaussettes, mouchoirs... (**prévoir pour 2 semaines complètes, surtout pour les sous-vêtements**. Il n'y aura **pas de lessive pendant le séjour**.)
- *Divers* : des chaussures de sport, un bon pull, affaires de pluie (ciré, K-Way...), **un couvre-chef, un maillot de bain** (pas de short), **un petit sac à dos, une gourde**, une tenue (pantalon) pour jeux en forêt, un chapelet.
 - **NB** : certains éléments sont absolument nécessaires pour la colonie (ex : couvre chef pour éviter l'insolation) ; **l'expérience des années précédente nous conduit à devoir facturer tout matériel nécessaire que la colonie devra acheter pour l'enfant.**
- *De quoi écrire* : enveloppes **timbrées** avec **l'adresse du destinataire déjà remplie** (au moins **deux** lettres) et feuilles de papier déjà insérées dans l'enveloppe, et feuilles blanches supplémentaires.
 - *Dans le même sens que la remarque précédente* : le budget de la colonie ne comprend pas le paiement des timbres. Si ces derniers manquent, ils seront facturés.

CE QUI EST FACULTATIF :

Bottes, pantalon pour l'équitation, livres ou BDs pour la sieste.

Les **instruments de musique** sont les bienvenus.

Des déguisements en lien avec le thème.

CE QUI EST DECONSEILLE :

Appareil photo, argent de poche (d'aucune utilité pendant la colonie, il sera confié alors au moniteur de l'équipe), **bonbons et friandises** (votre enfant devra alors les partager obligatoirement avec son équipe).

CE QUI EST INUTILE ET DONC INTERDIT :

Téléphone, ipod, console (et tout appareil électronique), lampe de poche, canif, boussole, quart, gamelles, couverts, bijoux et autres objets précieux... Ces objets seraient alors confisqués, et rendus à la fin de la colonie.

Si, pour une raison ou pour une autre, l'un des points abordés dans ce dossier posait un problème, n'hésitez pas à nous en parler. Nous sommes à votre disposition.

DERNIERS AVIS

Veillez noter que **le traitement de votre dossier d'inscription et donc l'envoi d'une réponse de notre part par courriel pourra prendre quelques jours, jusqu'à deux semaines.**

Les trajets aller et retour des enfants ne sont pas pris en charge par la colonie.

Les moniteurs et monitrices de la colonie seront amenés à prendre en photo les enfants. Selon ce que vous aurez coché dans le formulaire d'inscription, ces photos pourront n'être que partagées aux parents sur une page protégée au cours de la colonie, ou bien être transmises à la FSSP à des fins de communication.

N'hésitez pas à les consulter ! Cependant, il vous demandé de ne diffuser aucune de ces photos sur les réseaux sociaux. Ces photos doivent rester dans le cercle strictement familial.

!!! Suite à quelques surprises par le passé, nous vous demandons de bien vérifier que vos enfants n'apportent **pas de poux à la colonie**, de **nous prévenir s'il s'avère qu'ils en ont eu dans les semaines précédant la colonie** et de nous fournir alors de quoi traiter rapidement l'enfant, en cas de récurrence, même s'il vous semble qu'ils n'en n'ont plus. Le traitement à effectuer sur 100 enfants est un énorme travail que nous aimerions nous épargner, donc prévenez-nous !

En cas d'arrivée non signalée auparavant d'enfants avec des poux, nous nous réservons le droit de renvoyer l'enfant chez lui pour traitement, ainsi que de **facturer à sa famille le coût du traitement éventuel sur les autres enfants.**

La colonie Saint Jean-Baptiste de La Salle s'occupe de garçons et de filles, cependant les équipes ne sont pas mixtes : les garçons sont encadrés par des séminaristes et des moniteurs, les filles par des monitrices.

Colonie Saint Jean-Baptiste de La Salle

La Fraternité Sacerdotale Saint Pierre, qui organise cette colonie, est une Société de Vie Apostolique de droit pontifical, fondée le 18 juillet 1988.

Regroupant des prêtres et des séminaristes, elle désire, dans la fidélité au Siège apostolique, assurer une formation solide et rattachée à la Tradition pleine et entière de l'Eglise catholique.

A cette fin, son premier souci est la formation des futurs prêtres : qu'ils soient capables de livrer la solidité de la foi, la miséricorde des sacrements et la justice de la prière.

Avec l'accord de la hiérarchie de l'Eglise, les prêtres de la fraternité Saint-Pierre sont prêts à se rendre là où la Providence les enverra pour « semer dans les larmes et moissonner dans la joie. »

La fraternité Saint-Pierre a pour charisme de garder fidèlement « les traditions spirituelles et liturgiques » de l'Église. Ses constitutions, approuvées de manière définitive le 29 juin 2003 par le Saint-Siège, lui garantissent l'usage des livres liturgiques en vigueur en 1962.